FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MSDS 08: Brake Fluid DOT 3 & DOT 4: Grades with Boiling Points >260 °C and Wet Boiling Points <165 °C

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

MSDS 08: Brake Fluid DOT 3 & DOT 4: Grades with Boiling Points >260 °C and Wet Boiling Points <165 °C

▼N° de produit

3, 7, 8, 36, 122, 150, 163, 175, 180, 181

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Hydraulic fluid
La classification peut être basée sur les résultats des tests du produit final plutôt que sur le calcul

▼Utilisations déconseillées

Aucune en particulier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Orthene Chemicals .Ltd
Brember Road
HA2 8UJ Harrow
United Kingdom
+44 (0)20 8864 4414

Courriel

technical@orthene.co.uk

révision

18/01/2023

Version de la fiche de données de sécurité

4.0

Date de la précédente édition

27/07/2020 (3.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. ▼Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
Repr. 2; H361d, Susceptible de nuire au fœtus

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

▼Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)
Susceptible de nuire au fœtus (H361d)

Conseil(s) de prudence

▼Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼Précautions

Se laver mains soigneusement après manipulation. (P264)

▼Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

Stockage

-

▼Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

▼Contient

Butyl Triglycol
Methyl Triglycol Borate
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

▼Autre étiquetage

Sans objet.

2.3. Autres dangers

▼Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.
Ce produit n'est pas classifié comme inflammable ni combustible, mais peut brûler.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. ▼Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Butyl Triglycol	N° CAS: 143-22-6 N° CE: 205-592-6 REACH: 01-2119475107-38-XXXX N° index: 603-183-00-0	25-40%	Eye Dam. 1, H318 (SCL: 30.00 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 20.00 %)	
Methyl Triglycol Borate	N° CAS: 30989-05-0 N° CE: 250-418-4 REACH: 01-2119462824-33-XXXX N° index:	15-25%	Repr. 2, H361d	
2,2'-oxydiéthanol;	N° CAS: 111-46-6 N° CE: 203-872-2 REACH: 01-2119457857-21-XXXX N° index: 603-140-00-6	5-10%	Acute Tox. 4, H302	
3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	N° CAS: 1559-34-8 N° CE: 216-322-1 REACH: N° index:	5-10%	Eye Irrit. 2, H319	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	N° CAS: 112-34-5 N° CE: 203-961-6 REACH: 01-2119475104-44-XXXX N° index: 603-096-00-8	1-3%	Eye Irrit. 2, H319	[1], [3]
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	N° CAS: 111-77-3	<1%	Repr. 2, H361d	[1], [3]

N° CE: 203-906-6
REACH: 01-2119475100-52-XXXX
N° index: 603-107-00-6

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼Autres informations
[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.
[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumise à des restrictions.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
Si son rétablissement n'est pas rapide, consulter un médecin.

▼Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. Contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
Si l'assistance médicale est retardée et qu'un adulte air avalé plusieurs millilitres, donner de 90 à 120 ml de spiritueux, tel que de l'alcool à 40%. En ce qui concerne les enfants, leur donner une quantité réduite proportionnellement correspondant à 2 ml / kg du poids de l'enfant

▼Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets les plus importants sont décrits aux Sections 2 et 11.
Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. ▼Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.
Il n'existe pas d'antidote spécifique et le traitement dans le cas d'exposition excessive doit viser à enrayer les symptômes et l'état clinique du patient. En raison du contenu en diéthylène, cette matière risque de présenter un mécanisme d'intoxication similaire à l'éthylèneglycol et un traitement similaire à celui prévu pour un empoisonnement par l'éthylèneglycol peut être utile.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie (bien qu'il soit possible de les utiliser pour refroidir les récipients adjacents).

5.2. ▼Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. ▼Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.
Empêcher le personnel non indispensable de pénétrer dans la zone de la dispersion. Lors du nettoyage de déversements importants, porter des vêtements de protection appropriés, y compris une protection pour les yeux et des gants imperméables ; pour tous renseignements, voir Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. ▼Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.
Contenir et recueillir les écoulements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée, et les placer dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. ▼Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l’exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. ▼Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute méthode de manipulation qui produit des effets de nébulisation ou d'aérosols.
Evitez le contact direct avec le produit.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. ▼Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

▼Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

▼Température de stockage

Température ambiante, de 15 à 30 °C

▼Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. ▼Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.
Les utilisateurs doivent se référer aux Spécifications SAE J1707 “Entretien général des liquides de frein"

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. ▼Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 67.5
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 101.2

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 50.1
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10
Observations:
* = Risqué de penetration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

▼DNEL

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	20mg/kgBW/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	67mg/m3

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2.22 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	50.1 mg/m³

2,2'-oxydiéthanol;

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	43 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	44 mg/m³

Butyl Triglycol

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	50mg/kgBW/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	195mg/m3

Methyl Triglycol Borate

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	8.3 mg/kgBW/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	29.1 mg/m3

▼PNEC

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau	Unique	3.9mg/L
Installation de traitement des eaux usées	Continué	200mg/L

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau	Unique	12mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10000mg/L

2,2'-oxydiéthanol;

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau	Unique	10mg/L
Installation de traitement des eaux usées	Continué	199.5mg/L

Butyl Triglycol

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau	Unique	5mg/L
Installation de traitement des eaux usées	Continué	200mg/L

Methyl Triglycol Borate

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau	Unique	2.112 mg/l
Installation de traitement des eaux usées	Continué	100 mg/l

8.2. ▼Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

▼Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼Mesures techniques

Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

▼Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	
Caoutchouc nitrile	0,2	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Ambre

▼Odeur / Seuil olfactif (ppm)
Doux

pH
7-10.5

Densité (g/cm³)
1.02-1.07

▼Viscosité cinématique
5-10 centistokes (20 °C)

▼Caractéristiques des particules
Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

▼Point de fusion/point de congélation (°C)
< -50

▼Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)
Ne s'applique pas aux liquides.

▼Point d'ébullition (°C)
>260

▼Pression de vapeur
1 millibar

Densité de vapeur
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)
300

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼Point d'éclair (°C)
>100

▼D'auto-inflammation (°C)
>280

Inflammabilité (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d´explosivité (% v/v)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité

▼Solubilité dans l'eau
Complètement soluble

▼n-octanol/coefficient d'eau
1,5

Solubilité dans la graisse (g/L)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

▼Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)
0.01

▼D'autres paramètres physiques et chimiques
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. ▼Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. ▼Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. ▼Possibilité de réactions dangereuses
Aucune en particulier.

10.4. ▼Conditions à éviter
Aucune en particulier.

10.5. Matières incompatibles
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Orale -Le produit présente une faible toxicité aiguë – (DL50 Rat = > 5000 mg/kg). Quelques rares expériences indiquent que la dose létale chez l'homme pourrait être moindre.
Inhalation -À température ambiante, il est improbable que l'inhalation du produit soit dangereuse, étant donné la basse pression de vapeur.
Exposition cutanée – La toxicité percutanée aiguë est faible DL50 (peau) Lapin = > 3000 mg/kg.
General -Bien que ce produit soit de faible toxicité, s'il est ingéré en quantité importante, il y a des risques de lésions rénales qui, dans les cas extrêmes, peuvent entraîner une défaillance rénale, le coma ou la mort. Parmi les autres symptômes d'exposition excessive, mentionnons des effets sur le système nerveux central, des douleurs abdominales, une acidose métabolique, des maux de tête et la nausée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Des contacts répétés risquent de dégraisser la peau et d'entraîner une dermatite.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

▼Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼Effets sur le long terme

Toxicité de reproduction: Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels.
Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

▼Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

▼Autres informations

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit présente une faible écotoxicité aiguë.
Poisson 96 h CL50 > 100 mg/l (Oncorhynchus Mykiss)
Daphnie 48 h CE50 Non établie, mais devrait être pratiquement non toxique.
Algue 72 h CE50 Non établie, mais devrait être pratiquement non toxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est fondamentalement biodégradable et, en se basant sur les ingrédients, on anticipe qu'il soit facilement biodégradable.

OCDE 302B.
S'il est introduit dans des stations d'épuration des eaux biologiques adaptées, on n'anticipe pas d'effets défavorables sur l'action dégradante des boues vivantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Pas de bioaccumulation anticipée. Log Pow pour tous les principaux ingrédients = < 2,0

12.4. Mobilité dans le sol
Soluble dans l'eau et se partage vers la phase aqueuse. On n'anticipe pas de volatilisation au passage de l'eau à l'air.
Mobile dans le sol jusqu'à sa dégradation.

12.5. ▼Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. ▼Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune en particulier.

12.7. ▼Autres effets néfastes
Aucune particulière.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

▼Méthodes de traitement des déchets
Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigeur pour le traitement des déchets.
HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)
HP 10 - Toxique pour la reproduction
Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Se débarrasser du produit conformément aux règlementations locales et nationales. L'incinération contrôlée ou le recyclage sont les méthodes recommandées

Catalogue Européen de Déchets (CED)
16 01 13* Liquides de freins

▼Étiquetage spécifique
Sans objet.

Emballages pollués
Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement

▼Autre
Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. ▼Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Sans objet.

14.7. ▼Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation
Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des

risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

▼Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Marquage tactile.

▼Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.
Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d, Susceptible de nuire au fœtus

▼Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

▼Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.
Les informations figurant dans cette fiche sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles de Orthene Chemicals Ltd. Elles ne constituent nullement la propre évaluation de la part de l'utilisateur des risques sur le lieu de travail telle que requise par d'autres législations sur la santé et la sécurité.
En fournissant ces informations, Orthene Chemicals Ltd. ne garantit pas les propriétés ou qualités spécifiques de la marchandise fournie. Il incombe à l'acquéreur d'établir si les marchandises commandées sont de nature à remplir l'usage pour lequel elles peuvent être requises.
Ces informations sont données sous réserve des conditions de vente de Orthene Chemicals Limited et, en particulier, des clauses 9 et 14 de celles-ci.
Cette fiche de données est disponible dans d'autres langues européennes.
Des fiches de données pour d'autres régions du Globe peuvent être disponibles sur demande.

▼Homologué par

C C

▼Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr